

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 mars 2012

Le présent Conseil Municipal approuve à l'unanimité et en tous ses points le compte-rendu de la précédente séance du 20 janvier 2012.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du rajout de deux points n° 4a et 4b à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des membres présents, Madame MARCK Agathe, comme secrétaire de séance.

1 - Subvention au C.C.A.S.

Conformément à l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de voter une subvention d'équilibre du budget communal au budget du C.C.A.S. pour un montant de 4 300.00 € pour le financement du repasdes aînés ;

- décide les virements de crédits suivants :
 - *budget communal – dépenses de fonctionnement* :
Art.657362 – subvention de fonctionnement au C.C.A.S. - 4 300.00 €

 - *budget C.C.A.S. – recettes de fonctionnement* :
Art.7476 – Participation au C.C.A.S. + 4 300.00 €

2 – Transfert d'une partie de l'emprunt du budget Eau au budget Assainissement

Monsieur le Maire expose :

Le budget 2011 de l'Eau est excédentaire en investissement de 314 375.76 € alors que celui de l'Assainissement a un besoin d'emprunt pour la réalisation de travaux complémentaires rue du Moulin (remplacement de très anciennes conduites).

Cette situation est liée à des travaux effectués en 2010-2011 moins coûteux dans la réalité que l'estimation d'origine.

Aussi, il est proposé de transférer 100 000.00 € du prêt CREDIT AGRICOLE n° 86454242220 de 346 085.00 € à l'origine du budget Eau, vers le budget Assainissement en investissement.

A cet effet, les crédits suivants seront ouverts :

- Budget Eau : dépenses – article 1641 : + 100 000.00 € (inscrit au budget 2012)

- Budget Assainissement : recettes – article 1641 : + 100 000.00 € (inscrit au budget 2012)

De plus, la mise en capitalisation de manière trop importante due à l'affectation du résultat de 2009 ainsi que la constitution annuelle des amortissements qui couvrent la part de financement de la section d'investissement paraissent trop importantes par rapport aux besoins.

Dans ces conditions, il est proposé de reprendre une part des réserves provenant de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 40 178.38 € en débitant le compte 1068 (crédeur de

161 194,83 €) et en créditant la section de fonctionnement pour le même montant imputé au compte 778.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'approuver les propositions ci-dessus et charge Monsieur le Maire en tous points de leur exécution.

3 – Organisation d'une sortie par le centre aéré

Le centre aéré projette d'organiser une sortie « neige » et désire y faire participer également les familles.

A cet effet, Monsieur le Maire, propose une participation de 12 € par personne.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, la participation proposée ci-dessus.

4a – Prise en charge exceptionnelle d'une dépense d'hébergement suite à sinistre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre du 4 février 2012 dont ont été victimes plusieurs familles.

Sans logement suite à un incendie dans leur foyer, la famille ALLU, sans solution de relogement dans le cadre familial, a été hébergée en urgence au « relais du Château Mensberg » puis à l'hôtel « Campanile ». Il appartient donc à la Commune de régler les factures de 410 € et 161.80 €, correspondant aux nuitées et aux petits déjeuners.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2012 à l'article 678 « autres charges exceptionnelles ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette démarche.

4b – Château - poursuite des travaux de restauration sur la courtine Ouest, l'ouvrage 14 et les ouvrages casematés – tranche conditionnelle 1 : demande de subventions correspondantes.

Dans le cadre de la poursuite des travaux de restauration sur la courtine Ouest, l'ouvrage 14 et les ouvrages casematés du château des Ducs de Lorraine, Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération n° 8 en date du 22 juillet 2011,
- propose la modification du plan de financement et les demandes de subventions correspondantes, de la tranche conditionnelle 1.

Plan de financement et demandes de subventions (tranche conditionnelle 1) :

	Montant HT	Année		Dépense subventionnable	Montant de la subvention
Tranche conditionnelle 1	442 000.00 €	2012			
			Etat (DRAC) (30 %)	442 000.00 €	132 600.00 €
			Conseil Général Moselle (30 %)	442 000.00 €	132 600.00 €
			Conseil Régional Lorraine sur (30%)	442 000.00 €	132 600.00 €

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 11 voix pour, après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus et précise que les 10 % restant, soit 44 200.00 € HT sont à la charge de la Commune ;
- Autorise le maire à solliciter toutes les demandes de subventions afférentes à la tranche conditionnelle 1, auprès de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général de la Moselle ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents utiles à cette opération.